

Liste des pièces à fournir

Carte Grise

Demande après achat :

- Carte grise (Datée et signée par l'ancien propriétaire en cas de cession)
- Certificat de cession Cerfa
- Demande d'immatriculation Cerfa
- Contrôle technique de moins de 6 mois en cas de cession
- Pièce d'identité ou extrait K-bis
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 1 enveloppe timbrée à 0.58 € libellée au nom du propriétaire
- 1 chèque à l'ordre de la REGIE DES RECETTES
- Autres

Suite à un déménagement :

Ancienne immatriculation :

- Carte grise
- Demande d'immatriculation Cerfa
- Justificatif de domicile
- Justificatif d'identité ou extrait K-bis
- 1 enveloppe timbrée à 0.58 € libellée au nom du propriétaire
- 1 chèque de 2.50€ à l'ordre de la REGIE DES RECETTES

Si nouvelle immatriculation :

- Copie de la carte grise (vous gardez l'originale)
- mise à jour gratuite lors d'un déménagement

En cas de perte :

- Déclaration de perte
- Demande d'immatriculation Cerfa
- Pièce d'identité ou extrait K-bis
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Contrôle technique de moins de 6 mois
- chèque de 57,50 €
- 1 enveloppe timbrée à 0.58 € libellée au nom du propriétaire